

« de Champrenard, Blacé, Marsangues et autres places,
« l'un des gentilzhommes servans de sa Majesté, eschevins
« de ladicte ville et communaulté de Lyon, lesquelz de
« leur gré esdictes qualitez de prevost des marchans et
« eschevins ont baillé et baillent par ces presentes a marché
« et prisfaict a honorable Martin Hendrecy, m^e sculpteur
« ordinaire de ladicte ville, present et acceptant, assavoir
« de poser les deux tables d'airain au fond de la salle basse
« de l'hostel de ville du costé de la pollice, dans laquelle
« est inscrite l'harangue ou privilebge faicte par l'empereur
« Claudius, au tour de laquelle il sera tenu de faire poser
« toute l'architecture de pierre de taille blanche, corniche
« et ornemens de sculpture, qui aura dix huict piedz et demy
« d'haulteur et dix piedz de largeur, dans laquelle
« haulteur le bust du Roy de la mesme pierre blanche
« est comprise, et au dessus de ladicte table d'airain il sera
« tenu de mettre deux pierres de saint Cire polies, dans
« lesquelles il gravera l'inscription que luy sera baillee par
« lesdits sieurs, dorera les lettres qu'il gravera esd. inscrip-
« tion sur lesd. pierres de saint Cire et bronzera led. bust
« du Roy, le tout suivant le desseing paraffé par le notaire
« royal soubsigné qui a esté remis audict Hendrecy, et pour
« tous lesdicts ouvrages fonnira^r toute la pierre qu'il
« conviendra, journées d'ouvriers et generalement tout ce
« qui sera necessaire, a la reserve du fert et du plomb dont
« il aura besoing, lequel fert et plomb luy sera fourny par
« lesdits sieurs prevost des marchans et eschevins. Toute
« laquelle œuvre ledict Hendrecy promet faire et para-
« chever bien et deument a dite d'expers et gens a ce
« cognoissans dans le quatriesme jour de janvier prochain,
« moyennant la somme de *mille livres* tz., laquelle lesdicts
« sieurs prevost des marchans et eschevins, esdictes